

PROPRETÉ URBAINE : 2024 - 2028

Projet de mandature
2020-2026



Sommaire

PÉRIMÈTRE DE L'ACTIVITÉ PROPRETÉ.....	3
CONCEVOIR AUTREMENT L'ESPACE PUBLIC ET LA PROPRETÉ URBAINE	7
DÉMARCHE DE LA « FEUILLE DE ROUTE PROPRETÉ URBAINE »	8
MOYENS DE LA FEUILLE DE ROUTE	9
AXE 1 - REDUIRE	13
AXE 2 - MAITRISER	17
AXE 3 - TRAITER	19

LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE STRATÉGIQUE EN MATIÈRE DE PROPRETÉ URBAINE

Bordeaux Métropole a adopté en 2017 un plan propreté urbaine 2018-2020 afin de répondre aux besoins de la population et des villes sur la base de 4 axes comprenant notamment l'accroissement du niveau de service pour toutes les communes ayant mutualisé la compétence propreté, une prise en compte de l'extension des périmètres, un renforcement de la propreté dans le centre-ville de Bordeaux et une meilleure communication comme condition de réussite. Après plusieurs années de mise en œuvre de ce plan, la situation actuelle du territoire nécessite une nouvelle approche compte tenu des évolutions technologiques et réglementaires, de l'ambition métropolitaine de transition écologique et sociale, du développement urbain et d'émergence de nouvelles pratiques en matière de propreté urbaine.

Dans le cadre de la loi AGECE, des nouvelles obligations comme celle du tri sur l'espace public et des nouveaux moyens financiers issus des dispositifs REP sont apparus. Ils permettent d'envisager la mise en œuvre d'une nouvelle Feuille de route sans mobilisation de moyens financiers supplémentaires propres à la Métropole ou des communes en convention.

I - PÉRIMÈTRE DE L'ACTIVITÉ PROPRETÉ

Périmètre de l'activité propreté urbaine

La propreté a fait l'objet d'une régularisation en 2016, à la faveur des transferts de compétence résultant de la loi MAPTAM et des cycles de mutualisation. Accompagnée des transferts de charges et de moyens humains et financiers existants dans les communes à l'époque, elle est assise sur la compétence de gestion de la voirie. Elle est donc désormais métropolitaine.

Toutefois en 2016, un dispositif à la carte avait permis aux communes le souhaitant de bénéficier de conventions de délégation de cette compétence à leur profit.

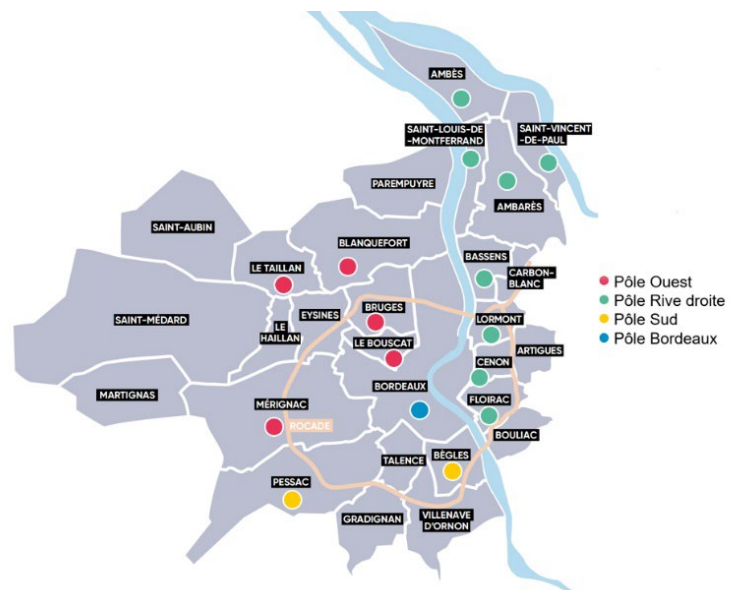
En 2016, deux choix ont été proposés aux communes :	
↙	↘
<p>1. La Métropole assure les missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transfert des moyens (matériels et financiers) - Contrat d'engagement 	<p>2. La Métropole confie la gestion à la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature d'une convention de délégation de gestion avec réévaluation annuelle en fonction de l'extension des périmètres

Ces communes qui ont conservé la gestion sont aujourd'hui au nombre de 12, les 16 autres représentant plus de 605 000 habitants de notre territoire au 1^{er} janvier 2024. Il existe donc encore une certaine hétérogénéité dans l'exercice de cette compétence sur le territoire métropolitain : des communes qui ont régularisé l'exercice de la propreté urbaine avec des spécificités territoriales issus des différents contrats d'engagements et d'autres qui continuent d'exercer l'entièreté de la

compétence via des conventions de délégation de gestion.

Au vu de la diversité du territoire, le niveau d'intervention de la Métropole en matière de propreté urbaine diffère d'un territoire à l'autre, en tenant compte des spécificités de chaque commune (gestion des encombrants, importance de la problématique des dépôts sauvages...).

Cette Feuille de route est un document stratégique de portée métropolitaine. Elle souhaite partager les grands enjeux (réduction des déchets, transition écologique...) à l'échelle des 28 communes de la Métropole, tout en observant qu'il existe un cadre commun d'intervention pour les 16 communes sur lesquelles Bordeaux Métropole assure directement les missions de propreté urbaine (voir carte ci-après).



Propreté : un partage de missions et d'obligations entre les communes, la Métropole et des acteurs externes

Faire de chaque territoire une « ville propre » nécessite une conjonction d'actions relevant de plusieurs acteurs, à savoir, les communes, la Métropole et des acteurs externes qui partagent des compétences ou des expertises distinctes :

Les communes
<ul style="list-style-type: none"> • Propreté des espaces publics communaux • Hygiène, salubrité de l'habitat • Exercice de la police municipale (bon ordre, sûreté, sécurité...) • Usage de l'espace public (commerces, terrasses, marchés de plein air, manifestations) • Communication et animation de proximité

La Métropole
<ul style="list-style-type: none"> • Propreté des espaces publics métropolitains (PT) • Déchets • Logement et habitat • Développement économique • Aménagement et urbanisme • Mobilité • Eau et Assainissement • Transitions énergétique et écologique (PCAET) • Service RH • Communication

Les acteurs externes de la propreté urbaine
<ul style="list-style-type: none"> • Usagers et habitants • Associations • Commerçants sédentaires et ambulants • Organisateurs d'événements

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • CCI et professionnels du bâtiment • ... |
|--|

Plan d'urgence propreté 2017

Au moment de la mutualisation, un plan d'urgence avait été établi fin 2017, pour répondre aux préoccupations des villes et des citoyens.

Ce plan reposait sur 4 axes majeurs :

- Accroissement du niveau de service pour toutes les communes ;
- Prise en compte des extensions de périmètres ;
- Renforcement de la propreté dans le centre de Bordeaux ;
- La communication comme condition de réussite.

Ce plan a impulsé la mise en place de plusieurs actions opérationnelles (travail sur les dépôts sauvages, entretien des pistes cyclables, désherbage de l'espace public,...) et s'est traduit par des moyens humains et matériels supplémentaires, qui ont à l'époque permis de faire lever sur l'exercice de cette compétence et de construire le juste niveau de service pour répondre aux réalités diverses des communes.

Au regard de la prospective urbaine de l'époque, le plan avait également anticipé une potentielle nécessité d'adapter progressivement les moyens de propreté au développement urbain et au développement des infrastructures.

Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été mises en place depuis 2017.

Concernant l'accroissement du niveau de service et prise en compte des extensions de périmètres :

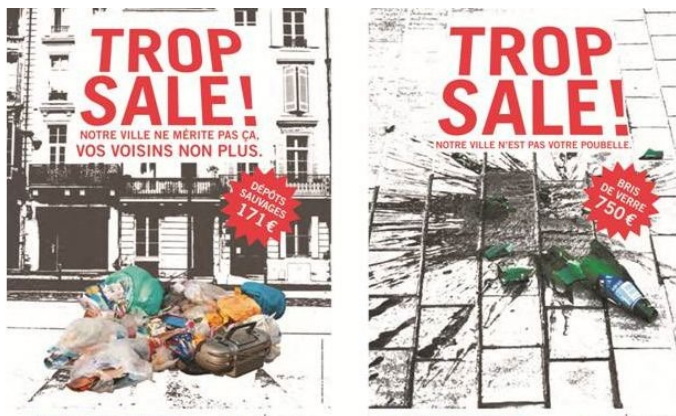
- Création de 80 postes (2017 : 59 agents et 2023 : 21 agents) ;
- Renforcement de la propreté sur certains points (pistes cyclables, voies vertes, bornes à verre...) par les services métropolitains sur les communes ayant choisi d'exercer la propreté dont Talence, Villenave d'Ornon, Gradignan, Eysines, Saint-Médard en Jalles, Saint-Aubin de Médoc, Le Haillan, Martignas ;
- Ajustement financier des conventions de gestion avec les communes en cas d'extension de périmètre (en 2018 et 2024).

Sur le volet renforcement de la propreté dans le centre ville de Bordeaux :

- Externalisation des prestations propreté dans l'hypercentre ;
- Création d'une cellule nocturne au sein du centre

incivilités-déchets afin de renforcer la surveillance des espaces publics et agir contre les dépôts sauvages.

Enfin, sur le plan de la communication, une campagne a été lancée en 2017 ciblée sur les incivilités en matière de propreté. Images choc à l'appui, cette opération avait pour objectif de sensibiliser les usagers sur de nombreuses thématiques en rappelant notamment le montant des amendes : dépôts sauvages, bacs débordants de toutes parts, verre brisé, mégots,...



Malgré les actions poursuivies ces dernières années, les nouvelles réglementations et l'évolution des comportements et des usages sur l'espace public imposent d'aller plus loin en investissant le champ de la prévention et de la sensibilisation pour infléchir les incivilités et encourager les comportements pro-sociaux et pro-environnementaux. Aujourd'hui, il paraît aussi nécessaire d'élaborer une nouvelle stratégie et d'y associer les moyens adéquats.

Fiche technique par pôle territorial

Les services métropolitains, de manière synthétique, c'est actuellement :



Afin de mieux apprécier l'adaptation des actions menées par Bordeaux Métropole, un portrait par pôle territorial dégage les principaux moyens et les métiers associés.

Pôle territorial Rive droite



- **Population** : 97 180 habitants en 2021
- **Surface gérée / linéaires gérés au 1^{er} janvier 2024** : 6,44 km² / 466 km de voie

Découpage opérationnel :

- ST 1 : Ambès, Saint-Louis de Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, Ambarès-et-Lagrave, Bassens
- ST 2 : Lormont, Cenon, Floirac

Ressources humaines

- Nombres d'agents propreté : 47 dont 10 agents CACES

Techniques et procédés de nettoyage de voirie en régie

- Balayage manuel et mécanique et piquetage
- Lavage haute pression
- Collecte d'encombrants et de déchets verts
- Désherbage / ramassage de feuille

Prestations externalisées

- Balayage mécanique pour partie
- Hydrodécapage
- Entretien des sanitaires publics
- Enlèvement des graffitis pour partie

Prestations insertion sociale

- Piquetage et ramassage des corbeilles pour partie
- Désherbage/ ramassage de feuille pour partie

Chiffres clés en 2023 :

Equipements

- 720 corbeilles de rue
- 61 cendriers de rue

Collecte

- 2 262 tonnes de déchets
- 1792 demandes d'intervention sur GRU traitées
- 537 rendez-vous particuliers pour enlèvement d'encombrants / déchets verts

Pôle territorial Sud



- **Population** : 96 000 habitants
- **Surface gérée / linéaires gérés au 1^{er} janvier 2023**
: 6,36 km² / 593,5 km

Découpage opérationnel :

- ST 3 : Bègles (Talence et Villenave d'Ornon pour une partie)
- ST 4 : Pessac (Gradignan pour une partie)

Ressources humaines

- Nombres d'agents propreté : 37 dont 14 agents CACES

Techniques et procédés de nettoyage de voirie en régie

- Collecte des corbeilles de rue
- Enlèvement des dépôts sauvages et/ou encombrants
- Balayage manuel et mécanique et piquetage
- Lavage haute pression eau chaude
- Désherbage manuel (ST4)
- Collecte des déchets verts (ST3)
- Détagage, enlèvement des affiches / stickers (ST3)
- Flottes : 30

Prestations externalisées

- Détagage : interventions ponctuelles
- Nettoyage sanitaires publics
- Propreté globale sur certains sites (ST4)
- Collecte encombrants (ST4)
- Balayage et nettoyage sur certains sites (ST3)

Prestations insertion sociale

- Propreté renforcée sur certains sites sensibles et autour de bornes d'apport volontaire (ST3)
- Désherbage d'axes prioritaires

Chiffres clés en 2023 :

Equipements

- 907 corbeilles de rue (voirie + parcs et jardins)
- 79 cendriers de rue
- 3 toilettes sèches (ST3)

Collecte

- 3037 tonnes de déchets dont déchets verts
- Enlèvement de 647 dépôts sauvages

Intervention

- 563 interventions de détagage

Pôle territorial Bordeaux



- **Commune concernée** : Bordeaux
- **Population** : 261 804 habitants en 2021
- **Surface gérée / linéaires gérés au 1^{er} janvier 2023**
: 4,7 km² / 425 km de voie

Découpage opérationnel :

- ST 8 : Quartiers 1 et 7
- ST 9 : Quartiers 4,5, 8
- ST 10 : Quartiers 2,3,6

Ressources humaines

- Nombres d'agents propreté : 238 dont 98 agents CACES

Techniques et procédés de nettoyage de voirie en régie

- Balayage manuel et mécanique et piquetage
- Lavage (haute pression, eau chaude et eau froide)
- Collecte des corbeilles de rue
- Collecte d'encombrants, de dépôts sauvages et de déchets verts
- Collecte des déchets de certaines manifestations
- Enlèvement des graffitis, des stickers et affiches
- Désherbage / ramassage de feuille
- Flottes : 210 (véhicules de maîtrise compris)

Prestations externalisées

- Collecte et propreté cœur historique
- Collecte des encombrants et des dépôts sauvages dans l'hypercentre
- Entretien des sanitaires publics
- Enlèvement des graffitis sur une partie de Bordeaux

Prestations insertion sociale

- Balayage / piquetage
- Collecte des déchets hors bac
- Désherbage manuel

Chiffres clés en 2023 :

Equipements

- 3500 corbeilles de rue
- 279 cendriers de rue

Collecte

- 10 500 tonnes de déchets
- 84 400 encombrants dont 56 200 sur le centre ville représentant environ 1 000 tonnes

Intervention et verbalisation

- 11 000 interventions par le centre incivilités



- **Population** : 142 000 habitants
- **Surface gérée / linéaires gérés au 1^{er} janvier 2023**
: 10 km² / 896 km de voie

Découpage sectoriel :

- ST 5 : Mérignac (Haillan et Martignas sur une partie)
- ST 6 : Le Taillan-Médoc (Eysines, Saint-Médard en Jalles, Saint-Aubin de Médoc sur certains sites)
- ST 7 : Blanquefort, Bruges, Le Bouscat

Ressources humaines

- Nombres d'agents propreté : 68 dont 17 agents CACES

Techniques et procédés de nettoyage de voirie en régie

- Balayage manuel et mécanique et piquetage
- Lavage (haute pression, eau chaude et eau froide)
- Collecte des corbeilles
- Ramassage dépôts sauvages (ST7)
- Collecte déchets verts sur certaines villes (ST7)
- Flotte de véhicules : 62 véhicules

Prestations externalisées

- Entretien des sanitaires publics
- Enlèvement des graffitis
- Balayage et nettoyage sur certains sites
- Collecte déchets verts
- Hydrodécapage des sols

Prestations insertion sociale

- Nettoyage et piquetage de points sensibles
- Collecte déchets verts sur certaines communes

Chiffres clés en 2023 :

Equipements

- 2322 corbeilles de rue
- 75 cendriers de rue

Collecte

- 3 332 tonnes collectées dont déchets verts

Autres

- 756 m² de tags effacés
- 157 marchés municipaux nettoyés (ST5)

II – CONCEVOIR AUTREMENT L'ESPACE PUBLIC ET LA PROPRETÉ URBAINE

Un espace public en tension

L'espace public est un garant de la mixité sociale et du bien-vivre ensemble dont les usages permettent notamment l'expression de la citoyenneté. Favoriser la circulation de chacun, accéder à des services, profiter des bienfaits de la nature en ville grâce aux espaces verts, se divertir avec des animations et les activités de loisirs en plein air... sont autant de bénéfices que le domaine public communal et métropolitain propose à ses habitants et usagers. Pour garantir ce cadre, il existe plusieurs conditions dont celle du maintien de la propreté, notion étroitement liée à celle de salubrité et de sécurité. Des études viennent ainsi démontrer que le désordre et les incivilités ont autant d'impact sur le sentiment d'insécurité que les actes de délinquance (violences contre les personnes ou cambriolages par exemple).

Aussi, une « ville propre » ne peut être réduite aux seules préoccupations sanitaires. La propreté (et sa définition) est à admettre comme une norme sociale spécifique à un contexte. L'approche globale que porte cette Feuille de route permettra de définir les normes de la « propreté des villes » en mettant à jour les motifs objectifs (les données) et les motifs subjectifs (le sentiment de propreté).

L'espace public est également soumis à de multiples conflits qui viennent perturber notre relation à celui-ci : quitter un trottoir obstrué par des encombrants, dénicher une place dans l'herbe en évitant les emballages laissés sur le sol, fouler un paillage de mégots à l'entrée d'un commerce, se voir souiller ses chaussures ou les roues de son fauteuil roulant par des déjections canines, zigzaguer à vélo entre les débris de verre... sont quelques illustrations des points tensions relatifs à la question de la propreté.

Au-delà de ces exemples du quotidien, l'espace public doit dorénavant s'adapter à de nouveaux paramètres :

- Nouvelles pratiques de consommation (augmentation de la vente à emporter et livraison à domicile...);
- Développement des mobilités douces (piétons, cyclistes, trottinettes) ;
- Réglementation renforcée concernant l'accessibilité ;
- Présence immuable des incivilités conjuguée à une sensibilité accrue à la question de la propreté, elle-même étroitement liée au sentiment d'insécurité ;

- Nécessaire régulation des animaux liminaires (rats, moustiques, pigeons...);
- La destruction, la dégradation ou la détérioration des biens publics lors de conflits sociaux, et pour lesquelles les services doivent intervenir de manière importante et imprévisible ;
- Politiques volontaristes de végétalisation en ville.

Evolution du contexte réglementaire en matière de réduction et valorisation des déchets sur l'espace public

Votée en 2020, la loi AGEC « anti-gaspillage pour une économie circulaire » vise à transformer l'économie linéaire « produire, consommer et jeter » en une économie circulaire. Elle se décline en plusieurs axes avec notamment la sortie progressive du plastique jetable et la lutte contre le gaspillage tout en faisant la promotion du réemploi solidaire. Pour les territoires, cette loi instaure de nombreuses avancées dont :

1. Le déploiement du tri sur l'espace public à partir de 2025
2. La dotation en nouveaux outils qu'ils soient juridiques ou financiers :
 - La création de nouvelles filières REP « responsabilité élargie du producteur » générant de nouvelles ressources avec notamment celles relatives aux mégots, aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment, aux gommes à mâcher ;
 - Des nouveaux outils juridiques de verbalisation pour lutter contre les incivilités.

Bordeaux Métropole s'intègre non seulement dans le cadre de la loi mais souhaite également aller au-delà pour améliorer la gestion du domaine public.

III – DÉMARCHE DE LA « FEUILLE DE ROUTE PROPRETÉ URBAINE »

Le choix des communes sur l'exercice ou non de l'activité propreté, la typologie des territoires, l'absence d'indicateurs communs, l'évolution du contexte depuis 2017 et les nécessaires actualisations conduisent à envisager une nouvelle démarche, proposant une méthode d'objectivation du niveau de propreté par le biais d'indicateurs partagés.

Une nouvelle ambition métropolitaine

Dans les faits, Bordeaux Métropole impulse déjà une nouvelle ambition en matière de propreté urbaine comme en témoigne l'adhésion à l'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), le conventionnement récent avec les éco-organismes Alcome pour les mégots de cigarette et Citéo pour les déchets abandonnés ; et enfin la création en 2023 d'une cellule « mission stratégique propreté ».

La formalisation d'une Feuille de route s'inscrit dans la continuité des actions précédentes et dans la poursuite des logiques suivantes :

- Impulser une culture interne d'innovation et d'amélioration continue (nouvelles technologies, science comportementale, indicateurs objectifs de propreté...);
- Répondre aux impératifs de transition et obligations réglementaires à venir (filières REP, tri sélectif sur l'espace public, réduction de l'impact environnemental et valorisation des déchets collectés ...);
- Mettre en place un cadre de coopération entre Bordeaux Métropole et les communes permettant une meilleure synergie des compétences respectives (plans d'actions territorialisés partagés, partage d'expériences, mobilisation du label « ville éco-propre » pour les villes volontaires...).

Cette Feuille de route se présente aussi comme un cadre destiné à apporter une vision stratégique sur un horizon proche.

Définition des axes, des ambitions et des indicateurs clés

La Feuille de route s'articule autour de trois axes avec chacun des objectifs et des actions dédiées. Les trois axes retenus sont les suivants :

- Réduire : prévenir la production de déchets sur l'espace public ;
- Maîtriser : changer les comportements en encourageant les bonnes pratiques et la participation citoyenne ;
- Traiter : repenser l'intervention des services métropolitains de la propreté au regard des nouveaux enjeux.

Ces trois axes sont interdépendants et visent à atteindre les ambitions suivantes :

- Encourager les innovations en matière de propreté urbaine ;
- Accompagner l'ensemble des acteurs et usagers de l'espace public ;

• **Construire des indicateurs de satisfaction et de suivi du niveau de propreté ;**

• Poursuivre une démarche respectueuse de l'environnement.

Cette Feuille de route représente l'opportunité de définir un certain nombre d'indicateurs généraux et spécifiques sur la question de la propreté. Même si des données ont jusqu'ici permis de faire le point sur le niveau de service, la démarche de concertation et de suivi d'indicateurs clés n'a jamais été réellement considérée jusqu'à présent. Les indicateurs clés justifiant une évaluation et un suivi feront l'objet d'un diagnostic en 2025. Certains indicateurs émanent directement des conventions avec les éco-organismes Alcome et Citeo.

Propreté
<ul style="list-style-type: none"> Indicateur moyen de salissure (IMS) et les indicateurs objectifs de propreté (IOP) avec l'AVPU % de réduction d'abandon au sol de mégots (Alcome) Nombre de hotspots déchets abandonnés (Citeo)

Réduction des déchets
<ul style="list-style-type: none"> Déchets collectés en corbeille et piquetage (poids) Déchets collectés en balayage mécanique (poids) Mégots collectés par les cendriers (poids ou volume) Dépôts sauvages (volume/poids) Déchets verts (poids)

Coopération et engagement
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de villes adhérentes à l'AVPU à l'échelle de Bordeaux Métropole Nombre de villes labellisées « Ville Eco-propre »

Impact environnemental
<ul style="list-style-type: none"> Consommation de carburant et kilométrage des véhicules Consommation d'eau (m³) et part d'eau alternative

<ul style="list-style-type: none"> Taux de réemploi et de valorisation (poids et % sur le volume total collectés)
--

Suivi des actions
<p>Changement de comportement</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'études comportementales Nombre de personnes sensibilisées Nombre d'initiatives « nettoyage citoyen » accompagnées <p>Tri sélectif et cendriers</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de corbeilles de tri Nombre de cendriers de rue ou d'éteignoirs <p>Volet Ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> Heures d'insertion Taux d'absentéisme Nombre d'agents formés

IV – MOYENS DE LA FEUILLE DE ROUTE

Mise en place d'une gouvernance et d'un service dédié à l'animation de la Feuille de route

Trois instances assureront la gouvernance de cette Feuille de route : un comité de coordination politique, une commission consultative et un comité technique.

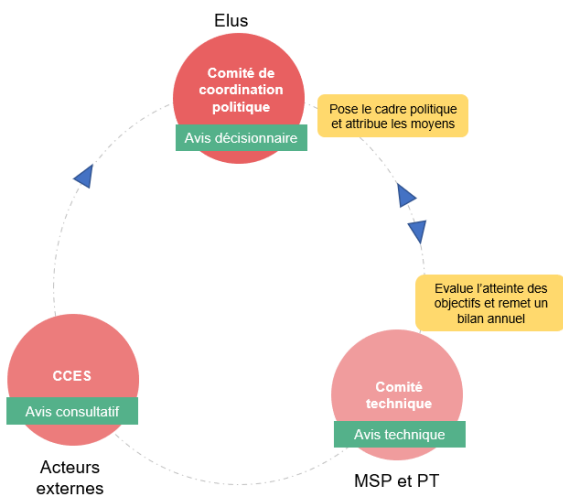
La gouvernance s'appuie d'abord sur un comité de coordination politique constitué de plusieurs élus dont les délégations présentent des liens étroits avec la Feuille de route propreté, et présidé par l' élu métropolitain délégué à la propreté. Ce comité pose le cadre des orientations politiques. En complément, une instance de suivi composée d'élus référents sera sollicitée en fonction des thématiques abordées.

Par ailleurs, dans l'objectif d'associer plus largement les acteurs du territoire, il a été proposé à la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Plan Stratégique Déchets et du Programme local de prévention des déchets (PLPDMA) de Bordeaux

Métropole d'intégrer à ses discussions les enjeux de propreté.

Cette proposition, accueillie dans un premier temps favorablement en juillet 2024 au cours de la 4^{ème} session de cette instance, permettrait de mettre en relation davantage les sujets « déchets » et « propreté » auprès des acteurs externes, d'enrichir les travaux et d'aider à la prise de décision.

Cette commission se réunit chaque année et se compose de partenaires publics et privés divers (Ademe, communes, associations, représentants de filières...). Les modalités exactes de saisie de la CCES pourront être fixées au cours de l'exercice de la Feuille de route.



Enfin, le comité technique, animé par la Mission stratégique propreté, se chargera de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi des 3 axes en collaboration étroite avec les différents acteurs métropolitains, municipaux, associatifs, ou privés en fonction des ressources à solliciter. Les pôles territoriaux se chargeront de la mise en œuvre de certaines actions opérationnelles. Il aura vocation à réunir principalement les directions de la gestion de l'espace public des 4 pôles sur la mise en place opérationnelle des actions. La fréquence de réunion de ce comité sera fonction des nécessités liées aux projets.

La Mission stratégique propreté rédigera, avec la contribution des pôles territoriaux, chaque année un rapport d'activité et de transition de la propreté urbaine. Ce document présentera le bilan de l'année au regard des objectifs fixés, permettra de communiquer en toute transparence sur les activités, difficultés rencontrées, succès, tendances et perspectives.

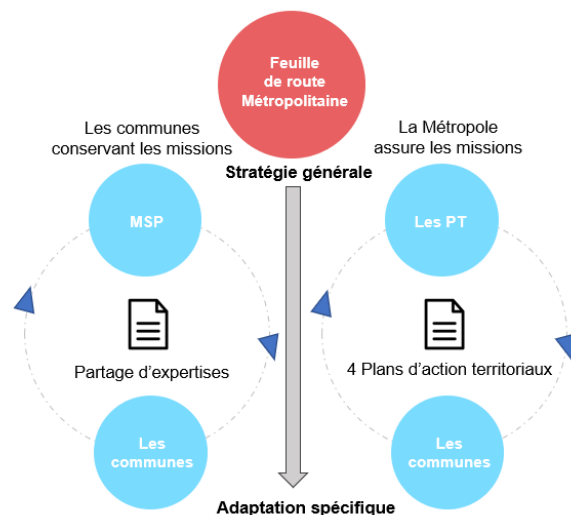
Plus encore, ce sera l'occasion de mettre, à jour voire de redéfinir, des objectifs en fonction des évolutions réglementaires, organisationnelles, techniques ou enfin politiques.

Une approche globale et une déclinaison locale

Si la Feuille de route a vocation à prendre une dimension métropolitaine, sa mise en œuvre sera en revanche déconcentrée : les pôles territoriaux co-construiront, avec les communes pour lesquelles Bordeaux Métropole exerce les missions de propreté, un plan d'action adapté au territoire concerné.

La propreté est un sujet transversal qui nécessite une étroite collaboration entre les services métropolitains (déchets, propreté, habitat, grands événements...) et les services municipaux (hygiène, proximité, police municipale, éducation...) pour garantir le succès des actions, au plus proche des problématiques et dans le respect des compétences de chacun. Sur la base des grands axes fixés par la Feuille de route, les plans d'actions adaptés pourront mettre l'accent sur tel ou tel enjeu en fonction des réalités de terrain, des besoins des usagers et de la typologie des territoires (par exemple la question prégnante des encombrants à Bordeaux et celle des dépôts sauvages pour les communes de deuxième couronne). Les pôles territoriaux et la Mission stratégique propreté seront les interlocuteurs des communes.

Une dynamique de travail avec les communes ayant choisi d'exercer elles-mêmes les missions propreté sera également mise en place.



Définir un référentiel métropolitain de la propreté

Cette démarche co-construite doit s'appuyer sur un référentiel métropolitain de la propreté qui permettra d'identifier les attentes, moyens et résultats sur l'ensemble du territoire.

Dans la poursuite des indicateurs, un indice de propreté commun doit permettre d'évaluer de manière factuelle et objective le niveau de propreté de chaque espace.

Ces données permettront de communiquer plus facilement à tous les niveaux et d'organiser le travail en amont pour plus de réactivité et d'efficacité.

Dynamique de travail avec les communes ayant choisi d'exercer elles-mêmes les missions de propreté sur le domaine public métropolitain

Si Bordeaux Métropole est compétente en matière d'entretien des voiries qu'elle possède, 12 des 28 communes de la métropole ont fait le choix de conserver l'exercice opérationnel de la propreté. Une délégation de gestion a été mise en place entre Bordeaux Métropole et chacune des villes concernées.

Néanmoins, poursuivant la volonté de co-construire une vision commune de la propreté urbaine, Bordeaux Métropole s'engage à proposer un partage d'expérience sur l'ensemble des problématiques de propreté urbaine, sans toutefois mettre en place les outils opérationnels :

- Veille sur les innovations techniques et comportementales ;
- Résultats d'études comportementales sur des contextes ciblés et préconisations pour réduire la part des incivilités ;
- Préconisations sur des actions de communication, sensibilisation et médiation ;
- Mise en place d'un catalogue partagé de documents modèles (arrêtés municipaux, chartes, etc.).

Les communes en délégation de gestion pourront, à leur convenance, conventionner directement avec les éco-organismes désignés, afin de financer leurs actions de propreté, comme :

- Interventions de nettoyage ;
- Sensibilisation et communication des habitants et commerçants ;
- Mise en œuvre du tri sur l'espace public, dans le cadre de la loi AGEC ;
- Ou toute action en lien avec les filières REP (par exemple le déploiement de cendriers de rue).

Engager le territoire dans les démarches de coopération, partage et labellisation

Bordeaux Métropole a l'ambition par le biais de cette Feuille de route propreté d'être un acteur majeur au niveau national tant par les objectifs affichés que par les moyens innovants et ambitieux proposés permettant de les atteindre.

Dans cette perspective, le territoire développe son réseau professionnel afin de bénéficier et de faire profiter les autres collectivités de son savoir-faire.

Ainsi, Bordeaux Métropole a adhéré à l'AVPU, association qui regroupe de nombreuses collectivités francophones soucieuses de ce sujet et organise des rencontres régionales, nationales et européennes mettant à l'honneur les bonnes pratiques et les collectivités qui se distinguent par leurs résultats.

L'AVPU propose également une labellisation des villes adhérentes (de 1 à 5 étoiles) selon des critères précis, qui sont examinés par un jury chaque année. Le niveau d'étoile désigne le degré d'engagement et non pas le niveau de propreté. Cette démarche de labellisation, à l'initiative de chaque commune, sera accompagnée si besoin par la Mission stratégique propreté.

Valorisation des métiers de la propreté urbaine

Sans l'adhésion des femmes et des hommes qui agissent pour la propreté des villes et dont c'est le métier, cette Feuille de route ne pourrait être mise en œuvre avec succès. Un Volet Ressources humaines est intégré à cette démarche afin d'assurer les conditions de travail des agents, notamment pour accompagner les nouvelles obligations de tri et l'impact sur l'organisation du travail, les circuits des tournées, les équipements et matériels.

Recherche de financements adaptés

La Feuille de route ne mobilise pas de moyens supplémentaires propres à la Métropole ou des communes en convention, mais sollicite des moyens nouveaux issus des dispositifs REP dans le cadre de la loi AGEC.

La recherche de moyens financiers ou organisationnels est également un volet important qui permet de dégager des marges de manœuvre et de trouver des solutions nouvelles, en s'appuyant sur des structures nationales qui travaillent sur tout le territoire français. Ainsi, Bordeaux Métropole a contractualisé avec les éco-

organismes Alcome et Citeo qui accordent aux collectivités en charge de la propreté des moyens financiers et matériels pour lutter contre le jet de mégots au sol pour le premier et pour développer le plan de lutte contre les déchets abandonnés pour le second.

Ces conventionnements permettront à Bordeaux Métropole de percevoir des subventions attribuées habituellement au prorata du nombre d'habitants des communes pour lesquelles Bordeaux Métropole exerce les missions de propreté. Certains autres déchets retrouvés dans l'espace publics sont également concernés par une filière REP (pneus, gommages à mâcher...), un conventionnement avec les éco-

organismes désignés doit être envisagé.

Au fil de nouvelles créations de REP, Bordeaux Métropole tâchera de rechercher des sources de financements via le conventionnement avec d'autres éco-organismes. Ce travail de recherche sera mené avec la Direction générale adjointe de la prévention et gestion des déchets.

Ces financements sont soumis en contrepartie à la réalisation d'actions listées par les conventions.

AXE 1 - RÉDUIRE

PRÉVENIR LA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR L'ESPACE PUBLIC

Dans le cadre de ses compétences, Bordeaux Métropole mène depuis de nombreuses années une politique volontariste de réduction des déchets produits par les ménages. Cette politique porte ses fruits puisque les résultats sur la Métropole démontrent une baisse constante du poids des déchets collectés en moyenne par habitant, et ce en cohérence avec les exigences nationales et régionales. L'adoption récente du Plan stratégique Déchets 2022-2026 poursuit les engagements métropolitains avec un nouvel objectif de -15 % de déchets produits par habitant et par an, en renforçant notamment la prévention.

Si, globalement, la trajectoire de la réduction des déchets des foyers est satisfaisante, celle des déchets de l'espace public ne présente, pour l'heure, pas encore la même dynamique. En dépit du fait que Bordeaux Métropole soit à l'initiative d'expérimentations par anticipation de ses obligations réglementaires relatives au tri dans l'espace public (quais de Bordeaux, centre ville de Pessac et Bègles), le volume s'agissant de déchets hors foyers collectés ou abandonnés représente un défi de taille. Par exemple, sur la question des emballages liés à la consommation nomade, l'éco-organisme Citeo estime le gisement à près de 300 000 tonnes de déchets par an en France. L'association *Gestes propres* affirme, par ailleurs, qu'un million de tonnes d'ordures en tous genres polluerait chaque année l'espace public français, et la tendance serait à l'accroissement. Bordeaux Métropole ne fait pas figure d'exception au vu des indicateurs de terrain qui révèlent fréquemment divers dépôts et abandons.

Pour aller plus loin que les interventions curatives visant à maintenir le niveau de propreté, d'autres modèles doivent donc s'inviter, voir se réinventer, pour prévenir la production des déchets et soutenir le réemploi et la valorisation. Ces modèles sont issus de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire. Bordeaux Métropole se fixe trois objectifs pour impulser une nouvelle logique :

- Inscrire la Feuille de route propreté dans les objectifs de réduction de déchets du Plan Stratégique Déchet métropolitain;

- Accorder la gestion des déchets ménagers et assimilés et déchets des professionnels aux enjeux de propreté urbaine ;

- Accompagner les occupations et usages de l'espace public pour les conformer au respect des enjeux de propreté urbaine.

Plus concrètement, il s'agira d'encourager le réemploi des déchets par le biais des recycleries, de lutter contre les produits à usage unique partout où cela est possible, d'aider davantage le développement des associations qui donnent une deuxième vie à nos déchets. La conduite des actions de cet axe sera coordonnée avec l'ensemble des parties prenantes.



Zone sans tabac dans la forêt de Bourgaillh à Pessac

OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 1 - RÉDUIRE

Objectif 1.1. : Inscrire la Feuille de route propreté dans les objectifs de réduction de déchets du Plan Stratégique Déchet métropolitain

Le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas, la Feuille de route propreté s'inscrit dans les objectifs de réductions des déchets du Plan Stratégique Déchets métropolitain, du Schéma Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et de la loi AGECC.

Les actions présentées dans cet objectif 1.1 devront ainsi contribuer à limiter la production de déchet dans l'espace public, en s'appuyant en particulier sur les principes de l'économie circulaire : lutte contre les produits à usage unique, développement des recycleries pour favoriser le réemploi, retour de la consigne sur les emballages alimentaires, renforcement du compostage pour les déchets verts, etc.

1.1.1. Lutter contre les produits à usage unique affectant l'espace public

1.1.2. Faciliter le réemploi pour le grand public et professionnels et accompagner l'économie circulaire

1.1.3. Mieux valoriser les déchets verts

1.1.4. Réduire, gérer et mieux valoriser les encombrants (mobilier divers) et agir contre les dépôts sauvages

1.1.5. Réduire l'abandon des mégots au sol

Objectif 1.2. : Accorder la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) et déchets des professionnels aux enjeux de propreté urbaine

Bien que considérées séparément dans les textes de loi, la collecte des déchets et la propreté urbaine sont dans les faits indissociables : les habitants font rarement la différence, les enjeux de réduction et exutoires de valorisation sont partagés. Ainsi, des modalités de collecte de DMA mal adaptées aux habitats et gestes des riverains et commerçants auront un impact négatif sur la propreté urbaine (dépôts sauvages, poches hors bacs, encombrants, etc.).

Les actions présentées dans cet objectif 1.2 devront limiter le report des DMA et déchets des professionnels vers le domaine public, en travaillant sur le règlement et les modalités de collecte : horaires de collecte, bacs individuels/collectifs, locaux de pré-collecte, redevance spéciale et locaux poubelles pour les professionnels, etc.

1.2.1. Adapter les modalités de collecte des déchets ménagers pour réduire les dépôts sauvages et lutter contre les poubelles non rentrées

1.2.2. Améliorer la gestion des déchets professionnels assimilés ou non pour réduire les dépôts sauvages

Objectif 1.3. : Accompagner les occupations et usages de l'espace public pour les conformer au respect des enjeux de propreté urbaine

Capitale administrative et économique de Nouvelle-Aquitaine, la Métropole de Bordeaux et ses communes forment un territoire attractif et touristique, animé tout au long de l'année par diverses activités occupant l'espace public : marchés et brocantes, foires, manifestations, fêtes sportives et culturelles. Si cette vitalité contribue à une certaine qualité de vie, cela ne se fait pas sans incidences, souvent négatives, sur la propreté urbaine. Ces événements, parfois très ponctuels, impliquent un surcroît de travail pour les services techniques, qui peuvent être contraints à délaisser leurs missions habituelles d'entretien de la voie publique.

Les actions présentées dans cet objectif 1.3 viseront donc à accompagner les différentes occupations du domaine public vers une meilleure réduction, gestion et valorisation de leurs déchets, quelle que soit l'autorité organisatrice, publique ou privée, de ces occupations.

1.3.1. Réduire et bien gérer les déchets des marchés de plein air

1.3.2. Réduire et bien gérer les déchets lors des manifestations (sportives, culturelles, ...)

1.3.3. Limiter les nuisances liées à l'affichage, aux tracts promotionnels et aux graffitis

AXE 2 – MAITRISER

CHANGER LES COMPORTEMENTS EN ENCOURAGEANT LES BONNES PRATIQUES ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Bordeaux Métropole prône une appropriation citoyenne des enjeux de la propreté urbaine. Cette volonté passe par la mise en œuvre d’action de sensibilisation à destination de tous les publics pour susciter le civisme de chacun, à sa mesure et dans son quotidien. Former la prochaine génération de citoyens respectueux de leur cadre de vie, promouvoir les services de valorisation des déchets auprès des habitants des nouveaux quartiers, rappeler les consignes de collecte des déchets aux professionnels, inviter les touristes à suivre les règles de propreté de l’espace public...sont autant de pistes ciblées d’accompagnement des publics vers les bons gestes.

Au-delà des actions de communication, nécessaires mais non suffisantes, Bordeaux Métropole organisera sur le terrain, avec les communes et au plus proche des problématiques, l’animation du dialogue et la mobilisation des habitants et des usagers qui pratiquent l’espace public sur des questions telles que l’abandon de mégots de cigarettes et d’emballages, les dépôts sauvages, les déjections canines... Bordeaux Métropole souhaite également développer sa relation avec l’usager et l’habitant en utilisant, par exemple, les bénéfices du numérique pour améliorer le signalement d’incident et la rapidité des interventions, ou bien encore en organisant des ateliers de co-construction pour concevoir des solutions adaptées.

Afin de s’inscrire dans une démarche de compréhension face aux petites incivilités en matière de propreté, Bordeaux Métropole se dotera de nouveaux d’outils d’analyse des comportements pour appuyer les leviers psychologiques favorables aux gestes vertueux (par exemple le recours aux « nudges », outil d’accompagnement sur le comportement recherché, qui donnent des résultats encourageants). Cette expertise fera l’objet d’une diffusion en interne afin d’améliorer, en continu, les solutions techniques et humaines développées par les services dans les domaines de l’aménagement, la mobilité, ou bien encore la collecte des déchets.

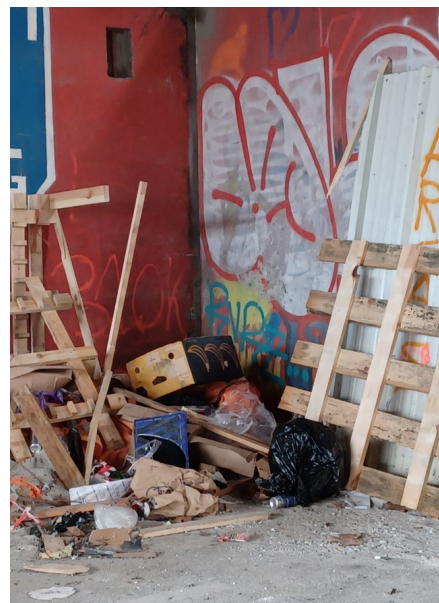
Malgré l’intensité des efforts menés en termes de prévention et de sensibilisation, certaines incivilités

délibérées continueront à marquer l’espace public par les nuisances qu’elles provoquent (pollution des sols et des eaux, ressenti d’insécurité et de saleté, détérioration des services et des équipements...). Sans être une fin en soi, la verbalisation des incivilités reste un outil à disposition des territoires dont les mesures ont été largement renforcées par la loi AGECE. Dans ce domaine, Bordeaux Métropole pourra assister les communes juridiquement sur la rédaction d’arrêtés municipaux en accord avec les pouvoirs de police du Maire.

Pour ce faire, l’axe 2 sur l’accompagnement au changement de comportements comprend les objectifs suivants :

- Accompagner les publics vers les bons gestes de propreté urbaine ;
- Mobiliser l’ensemble des acteurs.

L’atteinte de ces objectifs sera évaluée via des indicateurs quantitatifs propres aux outils mis en œuvre (nombre de personnes touchées par une campagne de communication, nombre d’ateliers de sensibilisation, nombre d’infractions verbalisées...) et de manière plus riche par des indicateurs qualitatifs propres à appréhender les bénéfices de cette démarche qui se veut vertueuse et bienveillante.



Dépôt sauvage sur le territoire de Bordeaux Métropole.

OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 2 - MAITRISER

Objectif 2.1 : Accompagner les publics vers les bons gestes de propreté urbaine

Jeter son mégot à l'arrêt de bus ou par la fenêtre de sa voiture, déposer ses déchets en pied de bornes à verre, abandonner un encombrant au coin de la rue, laisser son pique-nique derrière soi dans le parc... toutes ces petites incivilités quotidiennes, qu'elles relèvent de gestes conscients ou inconscients, sont souvent le fait de comportements complexes, que les sciences comportementales et la psychologie sociale peuvent nous aider à comprendre. Mobiliser ces sciences humaines est un préalable indispensable à toute politique de sensibilisation ou campagne de communication.

Les actions présentées dans cet objectif 2.1 viseront à accompagner les publics cibles selon les priorités des communes et du territoire métropolitain vers des gestes plus respectueux de l'espace public.

2.1.1. Mieux comprendre les gestes des usagers par la mobilisation des sciences comportementales

2.1.2. Communiquer et sensibiliser

2.1.3. Porter des actions à destination de publics spécifiques

2.1.4. Faciliter l'usage des sanitaires publiques ou privées

Objectif 2.2 : Mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans l'entretien de l'espace public (communes, citoyens, commerçants, bailleurs, associations, ...)

L'implication de toutes et tous dans le maintien de la propreté urbaine est primordiale pour garantir la bonne tenue de nos espaces publics. Habitants, commerçants et professionnels, associations, bailleurs... chacun peut et doit pouvoir agir, à son échelle et à la hauteur de sa responsabilité (domanialité, respect de réglementations, etc.).

Les actions présentées dans cet objectif 2.2 devront permettre à chacun de prendre part aux décisions et actions relevant de l'entretien de l'espace public, et à accompagner les autorités compétentes dans la mise en œuvre de moyens de contrôle et de sanction.

2.2.1. Encourager la participation des acteurs impliqués dans l'entretien des espaces publics

2.2.2. Déployer des outils de contrôle en matière de préservation de l'espace public

AXE 3 – TRAITER

REPENSER L'INTERVENTION DES SERVICES MÉTROPOLITAINS DE LA PROPRETÉ AU REGARD DES NOUVEAUX ENJEUX

Près de 400 agents, hommes et femmes, veillent sur le territoire au maintien des usages proposés par l'espace public et à l'amélioration du cadre de vie. Le travail qu'ils et elles accomplissent n'a pas au départ comme objectif d'être remarqué par le grand public. Il a cependant fini par devenir parfois omniprésent par sa fréquence (jusqu'à plusieurs fois par jour sur certains secteurs) pour « rétablir » un des aspects qui équilibrent le bien-être en ville : la propreté. La reconnaissance de cette mission d'une haute importance nécessite de réajuster constamment nos conceptions, nos protocoles, nos techniques.

Repenser l'intervention des services métropolitains et communaux au regard des nouveaux enjeux que sont, entre autres, l'optimisation des services publics, l'adaptation par l'innovation, l'amélioration des conditions de travail... est au cœur de ce troisième axe.

La propreté urbaine est une responsabilité collective, sujette néanmoins à de multiples perceptions individuelles quant au niveau acceptable qu'elle doit atteindre. Si mesurer le niveau de ressenti est alors important pour juger de la qualité de service rendu, il est tout autant important, si ce n'est plus, de rationaliser le niveau de propreté par des données objectives. Actuellement, celui-ci est apprécié de manière empirique par les équipes opérationnelles qui procèdent par la suite aux interventions nécessaires. Les services ont besoin dorénavant d'outils d'aide à la décision qui puissent centraliser la collecte des données et en faire une première analyse afin d'orienter aux mieux les opérations de terrain (par exemple suite à une première expérimentation, l'élargissement au recours d'une technologie qui permet de détecter et compter via des algorithmes les déchets au sol). Le suivi des données dans le temps permettra également d'appréhender l'émergence ou la récurrence de problématiques (dépôts illégaux alimentés en permanence) ou au contraire la résorption de certaines autres (suppression progressive d'un « hot spot » à mégots). La mise en place de nouveaux outils répond donc à deux nécessités : progresser sur l'efficacité des interventions et améliorer le confort de travail en ajustant au plus près les moyens humains, techniques (intervention mécanique ou manuelle) et matériels (corbeilles, cendriers, bornes à verre...).

Les agents de propreté sont en demande de plus de sens et de considération, et c'est dans cette optique qu'il paraît essentiel de leur donner un rôle actif dans la réussite de la transition écologique et sociale en cours. Le souhait est ici de leur proposer, par exemple, de mieux appréhender l'intérêt de la réduction des déchets en matière de pollution environnementale ou visuelle, d'être le relai auprès des habitants d'informations pratiques et de favoriser la prise en compte de leur expertise dans les décisions. Une attention sera également portée sur la prévention des risques psychosociaux auxquelles les agents peuvent être exposés.

En cohérence avec les engagements portés par le Plan climat, les services propreté se doivent aussi d'être exemplaires en matière de réduction de l'impact écologique de leurs activités. Il s'agira de trouver des solutions pratiques pour réduire la consommation d'eau et le bilan carbone des activités sans nuire à la qualité du service rendu.

Pour garantir la concrétisation de l'ensemble de ces points, l'axe 3 comprend 5 objectifs :

- Mesurer plus précisément le niveau de propreté ;
- Optimiser et évaluer l'organisation des actions de propreté ;
- Etendre les gestes de tri aux espaces publics métropolitains ;
- Adapter et valoriser les métiers de la propreté urbaine ;
- Réduire l'impact environnemental des actions de propreté (notamment en matière de réduction des fluides énergétiques).

Ces objectifs seront poursuivis en étroite concertation avec les 4 pôles territoriaux et les 10 services territoriaux qui couvrent le périmètre des 16 communes qui n'exercent pas la compétence métropolitaine sur le domaine public métropolitain.



Nettoisement des quais de Bordeaux après une édition de la Fête de la musique.

Volet Ressources humaines

La Feuille de route ambitionne d'améliorer les conditions de travail et le parcours professionnel des agents au travers d'un volet RH. Un comité de coordination technique sera responsable du traitement et du suivi de ce volet. Une réunion annuelle, associant les représentants du personnel et la Direction des ressources humaines, permettra d'orienter et évaluer les

avancées de ce volet RH.

Une méthode de co-construction interne sera mise en œuvre tout au long du déploiement de la Feuille de route et du volet RH permettant d'associer pleinement les équipes aux réflexions.

Trois axes définissent ce volet RH :

1. Conditions de travail : impact des évolutions climatiques, équipement et matériel
<p>Le métier d'agent de propreté est directement impacté par les conditions météorologiques dans un contexte de dérèglement climatique (intensification des périodes de canicule, inondations...). Face à ces phénomènes, des procédures d'interventions seront mises en place afin de maintenir un niveau de service équivalent et veiller au confort de travail des agents dans une logique d'adaptation.</p> <p>Par ailleurs, l'amélioration de l'environnement matériel et technique est un enjeu primordial sur ce premier point à la fois pour revaloriser l'image des métiers de la propreté mais avant tout pour diminuer le degré de pénibilité de certaines tâches.</p>
2. Parcours professionnel : recrutement, formation, promotion interne et management
<p>Une réflexion sera menée sur le parcours professionnel de l'agent, de son recrutement jusqu'à une potentielle promotion. Par exemple, la formation initiale et continue, incluant la création d'une école de la propreté, pourra mener à la valorisation des acquis liés à l'expérience.</p>
3. Diagnostic accidentologie et absentéisme (en dehors des maladies ordinaires)
<p>Une étude quantitative et qualitative des accidents du travail sera réalisée, accompagnée du développement de mesures préventives et de l'intégration de la prévention des risques liés à l'activité physique dans les formations internes. En ce qui concerne l'absentéisme, une cartographie et un état des lieux détaillé seront effectués pour évaluer ses conséquences et les mesures correctives nécessaires.</p> <p>Le travail sur les causes, au travers des diagnostics cités, est un préalable à toute action curative. Les deux premiers axes contribueront à cet objectif de réduction de l'absentéisme.</p>

OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 3 - TRAITER

Objectif 3.1 : Mesurer plus précisément le niveau de propreté

L'intervention des services métropolitains, compétents en matière d'entretien de la voirie, s'organise selon des paramètres théoriques lié à la typologie de voirie et au niveau de propreté attendu. Les outils actuels à disposition des services ne permettent en effet pas une mesure précise et effective du niveau de propreté des espaces publics. Ce manque compromet la capacité de la Métropole à suivre correctement les évolutions des usages de l'espace public et nouvelles problématiques de propreté. La mesure du ressenti de la population en matière de propreté se limite également aux remontées sporadiques des habitants auprès de leur mairie.

Les actions présentées dans cet objectif 3.1 viseront à faciliter la mesure par les services métropolitains d'indicateurs précis, objectifs et de ressenti, du niveau de propreté urbaine, en s'appuyant notamment sur des outils technologiques innovants.

3.1.1. Accueillir, accompagner et/ou financer des projets innovants

3.1.2. Suivre des indicateurs objectifs de la propreté

3.1.3. Suivre des indicateurs de ressenti de la propreté

3.1.4. Permettre la remontée rapide d'informations pour intervention

Objectif 3.2 : Optimiser et évaluer l'organisation des actions de propreté

S'il est primordial d'accompagner les changements de comportement le plus en amont possible, les interventions de nettoyage, cœur de métier de la propreté urbaine, ne doivent pas être négligées. Face aux nouveaux usages de l'espace public et pratiques de consommation, l'entretien de la voie publique doit constamment se réinventer et s'adapter, pour gagner en efficacité : remontées d'information, organisation des tournées, nouveaux outils techniques, harmonisation des pratiques avec des acquisitions de matériels et une organisation de travail à adapter.

Les actions présentées dans cet objectif 3.2 permettront d'adapter les moyens humains et matériels pour garantir l'efficacité des services, tout en cherchant à renforcer et améliorer l'organisation sur laquelle s'appuie les interventions.

3.2.1. Poursuivre l'adaptation des interventions aux besoins des territoires (typologie de voirie et niveau de service attendu)

3.2.2. Continuer à moderniser les outils d'intervention

3.2.3. Renforcer et simplifier la relation service-usagers

3.2.4. Harmoniser les pratiques internes et développer les coopérations (prestations communes, etc.)

Objectif 3.3 : Etendre les gestes de tri aux espaces publics métropolitains

La Feuille de route propreté entend poursuivre, à son échelle, les objectifs de réduction et valorisation des déchets ménagers et assimilés de Bordeaux Métropole, inscrits dans le Plan Stratégique Déchets 2026. Ainsi, l'extension des consignes de tri mis en place en 2024 doit également trouver sa place dans l'espace public, tout en s'adaptant aux différents usages de l'espace public.

Les actions présentées dans cet objectif 3.3 devront engager les territoires métropolitains dans la mise en place du tri dans l'espace public (obligation de la loi AGECE), dans un souci d'harmonisation de l'offre (arrêts TBM, parcs, berges, ERP métropolitains et grands équipements) et d'optimisation du mobilier urbain dédié.

3.3.1. Etendre le le tri dans l'espace public (choix des dispositifs de collecte et stratégie de déploiement)

3.3.2. Poursuivre l'adaptation et la répartition des mobiliers propreté

3.3.3. Harmoniser l'offre de tri sur le territoire

Objectif 3.4. : Adapter et valoriser les métiers de la propreté urbaine

Acteur central de la propreté urbaine, homme et femme de l'ombre au service du bien commun, l'agent de propreté souffre d'un métier difficile et mal considéré. Pour autant, ils et elles sont un maillon essentiel de toute politique de propreté, en première ligne des actions de terrain. La Feuille de route propreté urbaine entend donc porter une réflexion forte sur ces métiers, afin d'en faciliter le quotidien et offrir aux agents des perspectives d'épanouissement personnel et professionnel.

Les actions présentées dans cet objectif 3.4 feront l'objet d'un volet RH dédié, et devront contribuer à la revalorisation des métiers de la propreté urbaine, en travaillant sur les parcours professionnels et formations qualifiantes, la diversification des missions, la sécurité au travail ou encore le management participatif.

3.4.1. Recruter et agir sur la formation continue des agents des services de propreté (axe 2 du volet RH)

3.4.2. Continuer à agir pour le bien-être et la sécurité au travail des agents de la propreté (axe 1 et 3 du volet RH)

3.4.3. Proposer aux agents volontaires d'élargir leurs missions à celles d'ambassadeur environnemental

3.4.4. Favoriser le management participatif dans les services propreté (axe 2 du volet RH)

Objectif 3.5. : Réduire l'impact environnemental des actions de propreté urbaine

La propreté urbaine ne fait pas exception, et comme toute activité en lien avec l'aménagement et l'entretien de l'espace public, ses activités ont une empreinte environnementale négative qu'il faut pouvoir mesurer et limiter au maximum : consommation d'eau et impact carbone, valorisation des déchets collectés, protection des milieux naturels, etc.

Les actions présentées dans cet objectif 3.5 devront assurer l'éco-exemplarité de l'action publique en matière de propreté urbaine, en travaillant sur l'utilisation des ressources, les gestes et matériels, et sur la valorisation des déchets collectés (dans le respect de la hiérarchie des traitements prévue au Plan Stratégique Déchets métropolitain, c'est-à-dire réemploi > valorisation matière > valorisation énergétique).

3.5.1. Mesurer l'impact environnemental de l'activité de propreté urbaine

3.5.2. Adapter les pratiques et matériels pour limiter les consommations d'eau et l'impact carbone

3.5.3. Valoriser les déchets collectés et générés par les services territoriaux

PROPRETÉ

L'AFFAIRE DE TOUS



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
T 05 59 99 84 84
bordeaux-metropole.fr